


 ministère  
 éducation  
 nationale  
 enseignement  
 supérieur  
 recherche

**bulletin officiel**

[www.education.fr](http://www.education.fr)

| rechercher un texte - MENTOR | rechercher sur le site  
 | abonnement | nous écrire

accueil ▶ bulletin officiel [B.O.] ▶ n° 09 du 1er mars 2007 - sommaire ▶ MENS0700129A

## Enseignement supérieur, recherche et technologie

### ÉTUDES MÉDICALES

#### Liste et réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine

NOR : MENS0700129A

RLR : 432-3b

ARRÊTÉ DU 26-1-2007 JO DU 20-2-2007

MEN

DGES B3-3

*Vu code de l'éducation ; D. n° 88-321 du 7-4-1988 mod. ; D. n° 2003-76 du 23-1-2003 ; D. n° 2004-67 du 16 janvier 2004 ; A. du 22-9-2004 ; avis du CNESER du 20-6-2005 et du 18-9-2006*

**Article 1** - À l'article 1er de l'arrêté du 22 septembre 2004 susvisé sont **ajoutés** les mots "Médecine de la douleur et médecine palliative" entre les mots "hémodiagnostic-transfusion" et les mots "médecine de la reproduction".

**Article 2** - Le dernier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 22 septembre 2004 susvisé est **remplacé** par les dispositions suivantes : "L'inscription à deux diplômes d'études spécialisées complémentaires du groupe I ou à un diplôme d'études spécialisées complémentaires du groupe II et à un diplôme d'études spécialisées complémentaires du groupe I est autorisée sous réserve de l'accord des coordonnateurs des diplômes d'études spécialisées complémentaires concernés."

**Article 3** - Après l'annexe "IV" de l'arrêté du 22 septembre 2004 susvisé est **ajoutée** une annexe "IV" fixant la maquette du diplôme d'études spécialisées complémentaires de cancérologie.

**Article 4** - Après l'annexe "VIII" de l'arrêté du 22 septembre 2004 susvisé est **ajoutée** une annexe "VIII" fixant la maquette du diplôme d'études spécialisées complémentaires de "médecine de la douleur et médecine palliative".

**Article 5** - Le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le directeur général de la santé et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la santé et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement supérieur

Jean-Marc MONTEIL

Pour le ministre de la santé et des solidarités

et par délégation,

La chef de service

D. TOUPILLIER

Le chef de service

D. EYSSARTIER

### Annexe IV'

#### DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE CANCÉROLOGIE

Durée : quatre semestres

**Introduction** : Le DESC comprend 5 options conférant des compétences différentes et complémentaires dans le domaine de la cancérologie : traitements médicaux des cancers (option 1), chirurgie cancérologique (option 2), réseaux de cancérologie (option 3), biologie en cancérologie (option 4) et imagerie en cancérologie (option 5).

Chaque option confère une compétence en cancérologie exclusivement dans la discipline d'origine et implique une formation à la pluridisciplinarité.

#### I - Enseignements

(Pour toutes les options 9 modules pour un total de 150 h environ)

##### A) Enseignement de base : il est constitué de 4 modules obligatoires quelle que soit l'option

- Épidémiologie, étiologie, biologie des cancers ;
- Bilan préthérapeutique, méthodes de traitement spécifiques, stratégies thérapeutiques ;
- Prévention-dépistages-surveillance et expression des résultats
- Soins oncologiques de support-oncogériatrie-éthique-responsabilité médicale-aspects juridiques

##### B) Enseignement optionnel

Il comporte 3 modules :

- 1 module de cancérologie commun avec celui enseigné dans la discipline d'origine ;
- 2 modules au choix parmi les suivants :
  - . Anatomopathologie et cytologie tumorales ;
  - . Biologie approfondie des cancers (1 et 2) ;
  - . Cancérologie cervico-faciale, thoracique et cutanée
  - . Cancérologie digestive et urologique ;
  - . Cancérologie gériatrique ;
  - . Cancérologie hématologique ;
  - . Cancérologie mammaire et gynécologique ;
  - . Cancérologie pédiatrique (1 et 2) ;
  - . Cancérologie du système nerveux central, des tumeurs osseuses et des parties molles ;
  - . Chirurgie oncologique ;
  - . Méthodologie éthique et encadrement réglementaire de la recherche clinique et de transfert en

- cancérologie ;
- . Radiobiologie ;
- . Réseaux de santé, organisation et réseaux de cancérologie (1 et 2) ;
- . Soins de support en cancérologie ;
- . Traitements médicaux des cancers (1 et 2) ;
- . Imagerie diagnostique et thérapeutique en cancérologie (1 et 2).

**C) Un enseignement spécifique à chaque option incluant 2 modules obligatoires par option**

**Option 1** : traitements médicaux des cancers (1 et 2).

**Option 2** : un module d'anatomie pathologique et de cytologie tumorale et un module de chirurgie oncologique.

**Option 3** : réseaux de santé, organisation et réseaux de cancérologie (1 et 2).

**Option 4** : biologie approfondie des cancers (1 et 2).

**Option 5** : imagerie et thérapeutique en cancérologie (1 et 2).

## II - Formation pratique

Elle comporte 4 semestres pendant et/ou après l'internat dans des services agréés pour la cancérologie. Chaque option comporte des particularités qui sont décrites ci-dessous :

**Traitements médicaux des cancers** : elle confère une compétence en pratique des traitements médicaux des cancers de l'adulte limitée à la spécialité d'origine. Elle implique 1 semestre en service d'oncologie médicale ou d'onco-hématologie clinique agréés pour le DES d'oncologie et 1 semestre dans un service de radiothérapie agréé pour le DESC de cancérologie. Les 2 autres semestres doivent être effectués dans 2 services différents agréés pour le DESC de cancérologie sauf s'il s'agit de postes occupés pendant le clinat ou l'assistantat.

- Pour le DES d'oncologie : deux semestres en services d'oncologie médicale ou d'onco-hématologie (agréés pour le DES d'oncologie) et 2 semestres en services agréés pour le DESC de cancérologie.
- Pour le DES de pédiatrie : trois semestres en services agréés d'oncologie pédiatrique et ou d'onco-hématologie pédiatrique (ou adultes agréés pour le DES d'oncologie). Un semestre (pouvant être scindé en deux périodes de trois mois) doit être effectué dans les services agréés pour le DESC de cancérologie d'une des autres options.

- Pour les DES de médecine interne : trois semestres en services d'oncologie médicale ou d'onco-hématologie (agréés pour le DES d'oncologie ou le DES d'hématologie) et 1 semestre dans un service de radiothérapie agréé pour le DESC de cancérologie.

**Chirurgie cancérologique** : trois semestres sont à effectuer dans des services de spécialités chirurgicales agréés pour le DESC de cancérologie.

Deux semestres au maximum pourront être validés dans la discipline d'origine.

Un semestre au moins doit être effectué en tant que chef de clinique-assistant, assistant ou "équivalent".

Un semestre (pouvant être scindé en 2 fois 3 mois) doit être effectué en service d'oncologie médicale validant pour le DES d'oncologie, ou en service de radiothérapie validant pour le DESC de cancérologie. Toutefois ce stage impliquant une présence effective peut après accord dérogatoire du coordonnateur être fractionné et effectué hors internat sur un programme validé par le coordonnateur et la commission interrégionale.

**Réseaux de cancérologie** : les stages doivent intégrer deux semestres en réseaux de cancérologie agréés, et deux semestres en services agréés pour le DESC de cancérologie, dont l'un en service d'oncologie médicale ou d'onco-hématologie (agréé pour le DES d'oncologie) et dont l'autre peut être **remplacé** par un semestre dans une structure agréée douleur-soins palliatifs.

**Biologie en cancérologie** : un semestre doit être effectué en service d'oncologie médicale ou d'onco-hématologie (agréés pour le DES d'oncologie), les 3 autres semestres étant effectués en service de biologie agréés pour le DESC de cancérologie.

**Imagerie en cancérologie** : les étudiants en DES de médecine nucléaire doivent effectuer deux semestres en services agréés pour la spécialité radiodiagnostic et imagerie médicale et les étudiants en DES de radiodiagnostic et imagerie médicale, deux semestres en services agréés pour la médecine nucléaire. Les deux autres semestres doivent être effectués l'un en service de radiothérapie agréé pour le DESC de cancérologie et l'autre dans un service autre que l'imagerie, et agréé pour le DESC de cancérologie.

Pour toutes les options, des passerelles seront envisagées selon les dispositions en vigueur. Des stages effectués à l'étranger peuvent être agréés sur avis de la commission interrégionale compétente. Cette commission est créée autour du coordonnateur régional et elle est constituée de représentants des différentes options sur proposition des collégiales d'enseignants.

## III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de cancérologie

Le DESC ne peut être accordé qu'une année accomplie après validation du DES. Les modalités de validation du DESC sont conformes aux recommandations européennes.

Les DES permettant de postuler pour le DESC de cancérologie varient selon l'option :

**Médecine** : les spécialités médicales suivantes : médecine interne, hématologie, pédiatrie, dermatologie et vénéréologie, gastro-entérologie et hépatologie, gynécologie médicale et gynécologie obstétrique, neurologie, pneumologie, oncologie.

Les autres DES peuvent être retenus après accord du coordonnateur et de la commission interrégionale de coordination.

**Chirurgie** : les DES de chirurgie générale, de gynécologie obstétrique, d'ORL et les DESC de chirurgie du groupe II.

**Réseaux** : DES d'oncologie (les 3 options), de santé publique, de médecine générale ou tout autre DES après avis du coordonnateur régional et de la commission interrégionale.

**Biologie** : DES d'anatomie et cytologie pathologique, de génétique médicale, de biologie médicale, ou tout autre DES après avis du coordonnateur régional et de la commission interrégionale.

**Imagerie** :

DES de radio diagnostic et imagerie médicale, DES de médecine nucléaire.

### Annexe VIII'

**DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE MÉDECINE DE LA DOULEUR ET MÉDECINE PALLIATIVE**  
DURÉE : QUATRE SEMESTRES

#### I - ENSEIGNEMENTS

(cent quatre vingt heures environ)

#### A - Objectifs généraux de l'enseignement

- Apporter les connaissances fondamentales et transversales des concepts en matière de douleur,

souffrance et soins palliatifs et leurs évolutions.

- Connaissances des pratiques de soins pluridisciplinaires en soins palliatifs et dans la prise en charge de la douleur.
- Considérations psychologiques, juridiques et éthiques ; responsabilité médicale dans ces deux disciplines.

#### **B - Enseignements spécifiques**

L'enseignement s'organise autour de thèmes communs transversaux aux deux disciplines soins palliatifs et douleur et des spécificités de prise en charge.

##### **Thèmes communs obligatoires soins palliatifs-douleur**

- Définitions et évolution des concepts en matière de douleur, souffrance, et soins palliatifs.
- Épidémiologie, données médico-économiques.
- Les aspects médico-légaux, juridiques et déontologiques dans ces deux disciplines.
- Bases fondamentales de la douleur.
- Douleur et cancer.
- Évaluation de la douleur, des autres symptômes et de la qualité de vie.
- Communications et relations (patient, famille, équipe).
- Aspects éthiques.
- Traitements médicamenteux antalgiques et symptomatiques.
- Prise en charge non pharmacologique et différentes stratégies.
- Les aspects psychopathologiques.
- Structures et organisations.
- Travail interdisciplinaire en équipe.

##### **Thèmes communs optionnels soins palliatifs-douleur**

- Organisation de la prise en charge de la douleur chronique et des soins palliatifs.
- Pédiatrie (douleur et soins palliatifs).
- Personnes âgées (douleur et soins palliatifs).
- Douleurs aiguës.
- Douleurs abdomino-pelviennes chroniques.
- Recherche, essais cliniques (douleur et soins palliatifs).
- Méthodes pédagogiques (douleur et soins palliatifs).
- Explorations cliniques et paracliniques des syndromes douloureux.
- Psychopathologie de la douleur chronique (II).
- Neurochirurgie de la douleur.
- Techniques dites "invasives".
- Socio anthropologie de la douleur et de la mort.
- Situations non oncologiques (VIH, neurologie).
- Prise en charge au domicile.
- Deuils.

##### **Spécificités de la médecine palliative**

- Approche globale du patient, accompagnement de la personne malade et de ses proches.
- Symptômes, urgences, agonie (phase ultime).
- Les aspects éthiques de la prise en charge.

##### **Spécificités de la médecine de la douleur**

- Douleurs neuropathiques
- Douleurs liées aux pathologies de l'appareil locomoteur
- Céphalées et algies oro-faciales

#### **II - formation pratique**

La durée de la formation pratique est de 4 semestres dont deux dans un service hospitalier agréé assurant la prise en charge de la douleur et des soins palliatifs. Ces semestres pourront être effectués dans le respect des dispositions de l'article 15 du décret du 16 janvier 2004 et après avis du coordonnateur du DESC, en dehors d'un centre hospitalier-universitaire.

#### **III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine de la douleur et médecine palliative**

- Anesthésie-réanimation
- Hématologie
- Médecine générale
- Médecine interne
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Oncologie
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Psychiatrie
- Médecine physique et de réadaptation
- Rhumatologie

avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.

Le coordonnateur du DESC peut accepter un candidat titulaire d'un DES autre que ceux mentionnés ci-dessus.

[haut de page](#)

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche